

(Merci de remplir en lettres capitales lisiblement)

☐ Renouvellement ☐ Nouveau Membre ☐ Nouveau membre déjà licencié à la FF AAA

Nom Prénom

Date et lieu de naissance le .. / .. / à

Adresse

Code Postal Ville

Profession Téléphone

Situation de handicap ☐ O ☐ N Portable

Portable(s) en cas d'accident

E-mail (important) – pour les enfants, adresse des parents :

Sexe ☐ M ☐ F N° de licence Grade (pour les licenciés seulement) :

COTISATION : Pour la saison 2019 / 2020

***ATTENTION** : Nous libérons la responsabilité des enseignants en dehors de ces horaires.

Enfant de 4 à 6 ans	Shouni	(Petit enfant)	Mercredi	18h - 18h45*	Prof. Aiki'Panda	110 Euros	☐
---------------------	---------------	----------------	----------	--------------	-------------------------	------------------	-----------------------

Enfant de 7 à 8 ans	Hiyoko	(Poussin)	Lundi	18h - 19h00*	Prof. Arnaud	110 Euros	☐
---------------------	---------------	-----------	-------	--------------	---------------------	------------------	-----------------------

Enfant de 9 à 11 ans	Suekko	(Benj. débutants)	Lundi	19h - 20h00*	Prof. Arnaud	110 Euros	☐
----------------------	---------------	-------------------	-------	--------------	---------------------	------------------	-----------------------

Jeune de 12 à 18 ans	Junia	(Junior)	Mercredi	19h - 20h00*	Prof. Christian	125 Euros	☐
----------------------	--------------	----------	----------	--------------	------------------------	------------------	-----------------------

Adulte	Seijin	(Adulte)	Lundi	20h - 21h30	Prof. Arnaud /	150 Euros	☐
--------	---------------	----------	-------	-------------	-----------------------	------------------	-----------------------

			Mercredi	20h - 21h30	Pierre		
--	--	--	----------	-------------	---------------	--	--

					Prof. Christian		
--	--	--	--	--	------------------------	--	--

Adulte licencié d'un autre club						60 Euros	☐
---------------------------------	--	--	--	--	--	-----------------	-----------------------

Réductions : ☐ Fratrie -10 % ☐ Parrainage -10 € ☐ Comité directeur -20 % ☐ Aidant -50 % - . . . Euros

Sont compris dans la cotisation : la licence (37€ adulte/ 25€ enfant) - l'adhésion au club - l'assurance - les cours - l'affiliation à la FF AAA - N° 05.67061.2

TOTAL **Euros**

Mode de paiement ☐ Chèque / ☐ Espèces

NB : de 4 à 8 ans, max. enfant par cours : 16

Pour rendre possible la pratique de l'aïkido, le certificat médical est obligatoire et doit impérativement être fourni. La licence assurance couvre votre responsabilité civile ainsi que les accidents pouvant survenir lors de la pratique de notre discipline.

IMPORTANT : Toutefois, obligation nous est faite de vous rendre attentifs et de vous informer que vous pouvez souscrire individuellement à une assurance complémentaire (auprès de votre assureur) sur la possibilité de toucher des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES OPTIONS ASSURANCE (au verso) ☐

DROIT A L'IMAGE ☐ J'autorise la diffusion des photos (prises lors de manifestations, cours,...)

☐ Je n'autorise pas la diffusion des photos (prises lors de manifestations, cours,...)

Le présent bulletin est à rendre pour toute inscription avec:

1. Un certificat médical de -3ans, daté et signé (*) ou copie ☐
2. 1 photo récente pour les nouvelles inscriptions ☐
3. Le règlement de la cotisation ☐
4. Les documents d'assurance (adhérent de +16 ans) ☐

*** Le club ne peut vous autoriser l'accès au tapis en cas d'absence de certificat médical.**

La remise du dossier complet doit se faire au plus tard à l'issue du troisième cours suivi.

Seules les personnes s'étant acquittées de leur cotisation pourront pratiquer l'aïkido.

Fait à Le .. / .. / Signature :

Dojo : Salle sportive et culturelle les cerisiers 19 rte de molsheim à Westhoffen

Contactez-nous : www.aikidoclubduvignoble.fr (contact) – mail : aikidoclubduvignoble@gmail.com - tél. 06 82 98 12 61 - et suivez-nous sur Facebook !

DEMANDE DE LICENCE FÉDÉRALE 2019-2020

FEUILLET BLANC : à remettre au club – FEUILLET JAUNE : à envoyer au siège si souscription d'option d'assurance – FEUILLET BLEU : à conserver par le/la licencié-e jusqu'à obtention du timbre de licence.

Pensez à demander votre timbre de licence : il peut vous être réclamé lors d'un stage fédéral.

TARIF LICENCE ☐ 37 € ☐ 25 € (né-e après le 01.09.2006)	☐ Première licence ☐ Renouvellement de licence FFAAA N° de licence : _____	CLUB Nom du club : _____ Numéro de club : _____
---	--	--

INFORMATIONS PERSONNELLES

Date de naissance* : __ / __ / _____ Sexe* : ☐ masculin ☐ féminin

Nom* : _____ Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : __ / __ / __ / __ Ville* : _____

Tél. : __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ E-mail : _____ @ _____

CERTIFICAT MÉDICAL d'absence de contre-indication à la pratique du sport (Cocher l'option valable)*

☐ Certificat médical fourni au club.

☐ Attestation fournie au club suite à la réponse par la négative à toutes les questions de l'auto-questionnaire santé.

☐ Licence administrative (pas de pratique des disciplines fédérales) – sans certificat médical.

ASSURANCE - OPTIONS DE GARANTIE (Voir tableau des garanties au verso)*

Le/La licencié-e déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance obligatoires et facultatives qui lui sont proposées.

La souscription des **options d'assurance** est soumise à des **limites d'âge** : le/la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'événement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'événement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf. tableau au verso).

☐ Option 1 : soit 11 €
 ☐ Option 2 : soit 15 €
 ☐ Le/La licencié-e déclare refuser les options.

Le feuillet jaune et le chèque à l'ordre de la FFAAA sont à adresser par le/la licencié-e à : **FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011**

Date et signature* : _____

Pour les mineur-e-s, autorisation parentale obligatoire.

* Champs obligatoires



réinventons / notre métier

La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport

La FFAAA conseille au licencié la souscription des garanties complémentaires ci-dessous proposées par Axa

Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré

L'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
Décès	Garantie de base : 7 500 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 45 000 €	Néant
Invalidité Permanente inférieure à 60%	Garantie de base : 20 000 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 50 000 €	Néant
Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%	Garantie de base : 30 000 € Option 1 : 50 000 € Option 2 : 70 000 €	Néant
Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ) Pendant 365 jours maximum	Option 1 : 25 € / jour Option 2 : 45 € / jour	4 jours
Traitement médical (dont forfait hospitalier) <u>Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle</u>	20.000 €	Néant
Frais et soins de prothèses Dentaires et orthodontiques Auditifs, Orthopédiques	600 €	Néant
Frais d'optique (monture et verres ou lentilles)	600 €	Néant
Frais de transport	450 €	Néant
Frais de rapatriement	2.000 €	Néant
Aide pédagogique à domicile Par jour scolaire d'absence à partir du 31 ^{er} jour continu d'absence	50 € Avec maximum de 2000 €	30 jours

AGENCE NERESTAN – 6 Cours Goudouli 31130 Quint-Fonsegrives – 05 61 200 500 – Jean-Philippe NERESTAN N°Orias 07013491 Laurent NERESTAN N°Orias 07008987

L'Assistance à l'étranger : la garantie intervient après appel au 01.55.92.27.67 en précisant FFAAA et le numéro de police

La part individuelle accident du contrat d'assurance (0,91 €) de la Fédération n'est pas obligatoire. En cas de refus, tout-e licencié-e devra justifier d'une couverture auprès de la compagnie de son choix.

L'attention des adhérent-e-s est attirée sur le fait que les garanties, offertes par le contrat d'assurance de groupe souscrit par la FFAAA en cas d'accident corporel, revêtent un caractère forfaitaire et limité, même dans l'option la plus étendue, et non un caractère indemnitaire ; les adhérent-e-s qui souhaitent bénéficier d'une garantie intégrale de leurs dommages sont invité-e-s à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents survenant au cours de la pratique sportive.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par ce formulaire seront transmises à la FFAAA par le club et feront l'objet d'un traitement fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par la Fédération, ayant pour finalité : la gestion de ses licences, des grades et formations continues et diplômantes, la gestion des assurances et options, l'établissement de statistiques, la communication envers ses licencié-e-s. Ces informations issues d'une source tierce sont nécessaires au bon fonctionnement fédéral.

Les réponses aux questions suivies d'un astérisque sont obligatoires, l'absence de réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier d'inscription.

Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de formation, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades (UFA), de gestion de l'assureur AXA et des services publics dans le cadre de demandes de subventions.

Elles seront conservées pendant 11 ans après la dernière prise de licence conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits RGPD, merci de vous adresser par courrier à : FFAAA, Référent Informatique et Liberté, 11, rue Jules Vallès, 75011 Paris ou par mail à ffaaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.